

Région

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

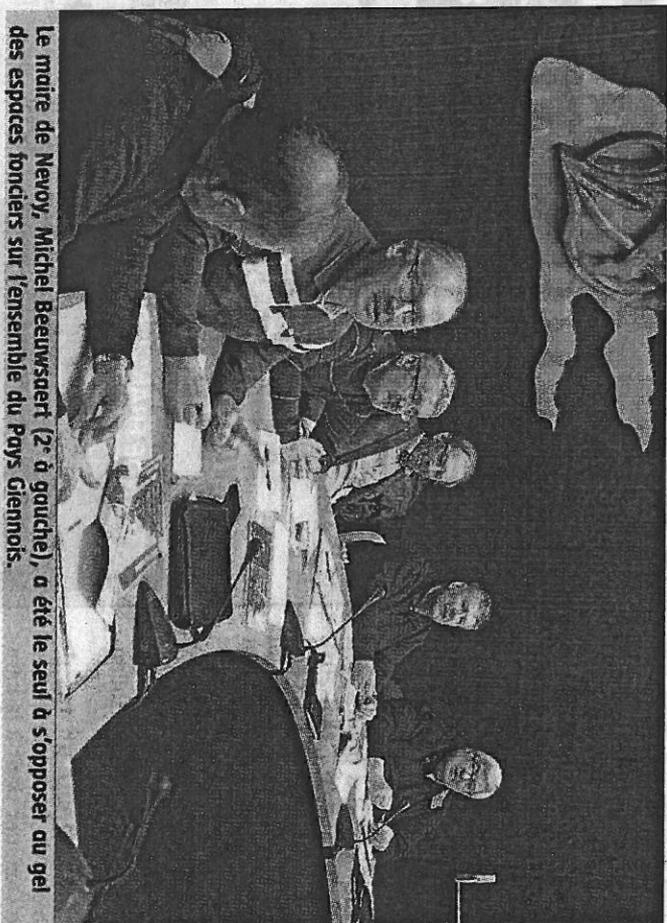
Le Pays giennois avance groupé

Jeudi 27 février s'est tenue la dernière réunion du Pays Giennois avant les municipales. Un débat haut en qualité en fin de mandat.

« Moi, je suis satisfait de la qualité des débats. Sur tout ce mandat, c'est le débat le plus qualitatif que nous ayons eu. Nous sommes parvenus à de bon compromis. » Jean-Pierre Pougny, maire de Saint-Gondon se faisait ainsi l'écho de nombre de maires du Pays Giennois, c'est à dire l'ensemble des communes des cantons de Gien, Châtillon-sur-Loire et Briare.

Le vote du Schéma de cohérence territoriale (Sct) a été repoussé de quatre mois. Mais le dossier a bien avancé. Lors de la dernière réunion du Pays avant les municipales, Thierry Goirand, président, a ainsi annoncé la couleur : « On votera le document dans quatre mois, je l'espère. »

Dans un premier temps, les élus du Pays ont débattu du Plan d'aménagement de développement durable (PADD), en l'absence des membres du cabinet consultant et des représentants de l'Etat. Voilà



Le maire de Neuvy, Michel Beauwsaert (2^e à gauche), a été le seul à s'opposer au gel des espaces fonciers sur l'ensemble du Pays Giennois.

qui a donné de la liberté de parole, sans recadrage par les techniciens. L'enjeu de ce document est de définir les zones à urbaniser pour les 20 ans à venir.

Sur les 20 dernières années, le Pays giennois a gagné 550 habitants. Le Pays a retenu une fourchette haute pour les 20 prochaines : soit 4.000 nouveaux habitants. L'enjeu est de limiter la cons-

truction dispersée et d'éviter des emprises foncières non nécessaires : « Parvenir à concilier ce qui est économique et environnemental. »

L'ensemble de ce plan a obligé les communes à des concessions pour l'intérêt général. Philippe Marquet, premier adjoint à Coullons a ainsi déclaré : « Je suis content que l'on donne à

cord pour dire qu'il ne faut pas geler les terres agricoles. Sachant qu'il nous faut réhabiliter 30 % de nos logements. »

30 % des logements à réhabiliter

Pour Christian Bouleau, « il est impératif de se battre pour la réhabilitation des logements. Éviter des ruines dans les villages. »

Jean-Pierre Pougny de Saint-Gondon se veut plus pragmatique sur cet outil qui engage le Giennois pour 20 ans : « Cela va peut-être redynamiser Gien. Mais ce ne sera sans doute pas suffisant. Si Gien a perdu des habitants au profit des villages environnants, la ville n'a pas pour autant perdu de consommateurs. »

Si la volonté globale de préserver les terres agricoles et l'environnement pour éviter une dispersion de l'habitat fait l'unanimité, Michel Le Chauve, maire de Bonny-sur-Loire est plus mesuré : « Ce qui m'inquiète, c'est la façon avec laquelle cela est décliné au sein de chaque commune. Les communes pénalisées sont les communes structurantes le long de l'axe ligérien. » (A savoir : Bonny, Châtillon-

Gien la possibilité de s'en sortir. Car c'est elle qui nous tire. Il faut que l'on change notre façon de penser. A Coullons, nous avons 90 hectares qui étaient considérés comme constructible. Cela n'a pas de sens. (La commune dans son nouveau plan local d'urbanisme estime ses besoins de 12 à 14 hectares pour 20 ans). Nous sommes tous d'ac-

sur-Loire, Briare, Saint-Martin-sur-Ocre, Poilly-lez-Gien, Gien et Neuvy). « Là où nous avons 35 hectares urbanisables, nous passons à 8 hectares. Or l'enjeu, c'est d'avoir des outils réactifs. »

« Nous faisons vivre Gien »

Michel Beauwsaert, maire de Neuvy souligne son embarras : « J'ai beaucoup de gens qui veulent venir vivre à Neuvy. Et la surface qui va nous être accordée ne nous permettra pas de faire face à la demande. La question est qui fait-on vivre ? Chez moi, nous avons une boulangerie et c'est tout. Nous faisons vivre Gien ! Et vous ne ferez pas habiter à Gien des gens qui ne veulent pas y vivre. On peut figer une partie des emprises foncières, mais se donner une marge de 10 ou 15 % pour les communes qui en ont le plus besoin ! »

Les élus du pays ont voté pour le gel des commercialisations foncières. Le représentant de Neuvy a voté contre. Les représentants de Bonny-sur-Loire, Gien et Saint-Martin-sur-Ocre se sont abstenus.